



MUNICIPALITÉ DU CHENIT

CANTON DE VAUD

La Municipalité du Chenit
à son Conseil communal

Tél. 021 845 17 21

Fax 021 845 17 35

E-mail: municipalite@chenit.ch

PREAVIS N° 7/2017

OBJET: Demande de crédit pour le financement d'études de projets d'infrastructures communales et d'aménagement du territoire

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

L'industrie se développe très rapidement dans notre Commune, nécessitant la mise en place d'infrastructures adaptées, et en particulier des aménagements permettant à la population résidente de se déplacer en toute sécurité.

Les projets se multiplient très vite, obligeant la Municipalité à lancer des études sans savoir s'ils seront réalisés, ni connaître les délais.

Leur évolution dépend en effet de plusieurs facteurs, parmi lesquels les crédits d'investissement accordés, l'urgence au niveau de la sécurité et de la fluidité du trafic sur le territoire communal. Les projets routiers, tout comme ceux liés à l'aménagement du territoire, doivent également être approuvés préalablement par les services de l'Etat concernés, ce qui prend un certain temps et implique souvent des modifications et des compléments.

Actuellement, plusieurs dossiers sont en consultation :

1. Modification du plan de quartier (PQ) *Les Ordon Nord*.
2. Elaboration du PQ *Les Ordon Sud*.
3. Elaboration du PQ *Le Centre sportif*.
4. Elaboration du PGA *Communal*.

La liste n'est toutefois pas exhaustive.

D'autres projets, qui devraient être réalisés assez rapidement, sont également à l'étude tels que :

- Aménagement du carrefour de la *Golisse* avec conduites d'eau.
- Etablissement Secondaire Vallée de Joux – Salle de gymnastique.
- Nouvelle station d'épuration.

Il ne faut pas oublier les travaux d'entretien courants des routes communales et du réseau d'eau.

Au vu du coût probable de l'ensemble de ces travaux, il faudra faire des choix, en fixant des priorités en fonction des possibilités des finances communales.

Jusqu'à ce jour, les frais d'études étaient payés lors de la réalisation des travaux, puisque le temps écoulé entre l'étude et la réalisation du projet était relativement court. Compte tenu des priorités à fixer, ce ne sera pas forcément le cas à l'avenir, certains projets allant devoir être abandonnés au stade des études. Aussi, pour garantir le financement de ces dernières, la Municipalité demande de lui accorder un montant forfaitaire de Fr. 500'000.-- pour la durée de la présente législature, montant qui sera rediscuté au début de chacune des suivantes.

Chaque fois qu'un projet aboutira, le coût de l'étude sera intégré dans le crédit demandé pour sa réalisation et, le cas échéant, soustrait du montant du crédit global d'étude objet du présent préavis.

Financement

Pour financer ce projet, la Municipalité propose de prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes de la Commune. L'investissement sera comptabilisé dans le patrimoine administratif, compte n° 9141.92 et l'amortissement se fera en 15 ans ou par la reprise du montant dépensé par un projet ayant abouti.

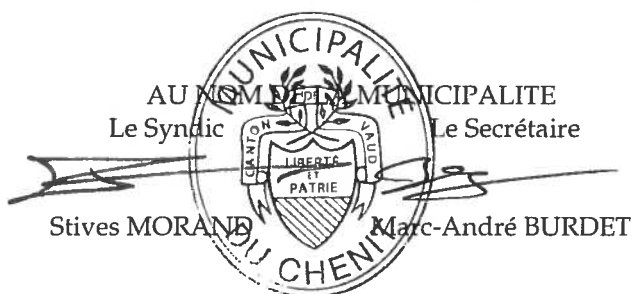
Au vu de ce qui précède, nous vous recommandons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer et vous prononcer sur les conclusions suivantes :

Vu le préavis n° 7/2017,

Ouï le rapport de la Commission d'étude,

Considérant que cet objet est porté à l'ordre du jour :

1. autorise la Municipalité à entreprendre des études de projets d'infrastructures communales,
2. accorde dans ce but un crédit de Fr. 500'000.--,
3. décide de porter cette dépense dans les investissements du patrimoine administratif compte n° 9141.92 et de l'amortir en 15 ans, compte n° 230.3311.



Délégués municipaux : - M. Stives Morand, Syndic
- Mme Carole Dubois, Municipale

Le Sentier, le 15 mars 2017